

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Directive LUSD 2011/65/UE (RoHS Directive)

Directive déléguée (UE) 2015/863

L'entreprise Airex AG atteste par la présente qu'elle fabrique les panneaux aux noms de marque SINTREX® à Sins en Suisse.

Faisant référence aux directives 2002/95/CE, 2002/96/CE, 2011/65/CE et (UE) 2015/863 limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, l'entreprise Airex AG atteste par la présente que les panneaux SINTREX® ne contiennent aucune des substances soumises à limitations à des valeurs de concentration supérieures aux sommets tolérés:

Plomb (0,1 %)

Mercure (0,1 %)

Cadmium (0,01 %)

Chrome hexavalent (0,1 %)

Polybromobiphényles (PBB) (0,1 %)

Polybromodiphényléthers (PBDE) (0,1 %)

Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) (0,1 %)

Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (0,1 %)

Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1 %)

Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1 %)

4,4'-Isopropylidenediphenol (Bisphénol A)

4,4'-Sulphonyldiphenol (Bisphénol S)

4,4'-Methylenediphenol (Bisphénol F)

L'entreprise Airex AG reste à votre entière disposition pour vous fournir tout autre complément d'information. Veuillez-vous adresser à:

Airex AG, Speciality Foams, Industrie Nord 26, 5643 Sins, Suisse

Dr. Dietmar Rakutt

Directeur du département recherche et développement

Téléphone: 0041 41 789 66 70

dietmar.rakutt@3acomposites.com